



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Pôle Emploi territorial  
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

**Rapport du Président du Jury**  
**Examen d'attaché territorial principal**  
**Session 2017**

**Propos introductifs :**

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour cet examen.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

Le Président du Jury

**Monsieur Didier KHELFA**  
**Maire**  
**Commune de Saint-Chamas**



## 1 – Le grade d'attaché territorial principal

Le cadre d'emplois des attachés territoriaux est un cadre d'emplois de la filière administrative et de catégorie A.

**Le protocole PPCR ou Parcours professionnels, carrières et rémunérations, avec les 2 décrets du 20 décembre 2016** modifient leurs statut particulier et échelonnement indiciaire.

Le texte statutaire, réduit le nombre d'échelons dans les deux premiers grades et instaure une durée unique de temps passé dans ces échelons. De plus, **il est créé un grade d'attaché hors classe**, alors que **le grade de directeur territorial est placé en voie d'extinction**.

Il comprend dorénavant les grades

- d'attaché,
- d'attaché principal et
- d'attaché hors classe,

Les attachés territoriaux, titulaires du grade d'attaché principal exercent leurs fonctions dans :

- les communes de plus de 2 000 habitants,
- les autres collectivités territoriales,
- les services départementaux d'incendie et de secours,
- les offices publics de l'habitat de plus de 3 000 logements ainsi
- les établissements publics locaux assimilés à une commune de plus de 2 000 habitants

Ils peuvent, en outre, occuper l'emploi de directeur général des services :

- de communes de plus de 2 000 habitants,
- des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille assimilés à des communes de plus de 10 000 habitants
- et des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence assimilés à des communes de plus de 20 000 habitants
- directeur d'office public de l'habitat de plus de 1 500 logements.

## 2 – Les données des sessions précédentes.

| Sessions | Inscrits | Présents à l'épreuve écrite | Taux d'absentéisme |
|----------|----------|-----------------------------|--------------------|
| 2011     | 494      | 419                         | 15 %               |
| 2012*    | 469      | 380                         | 19 %               |
| 2013     | 523      | 429                         | 18 %               |

*\*session organisée par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes*

### 3 – Les données de la session 2017.

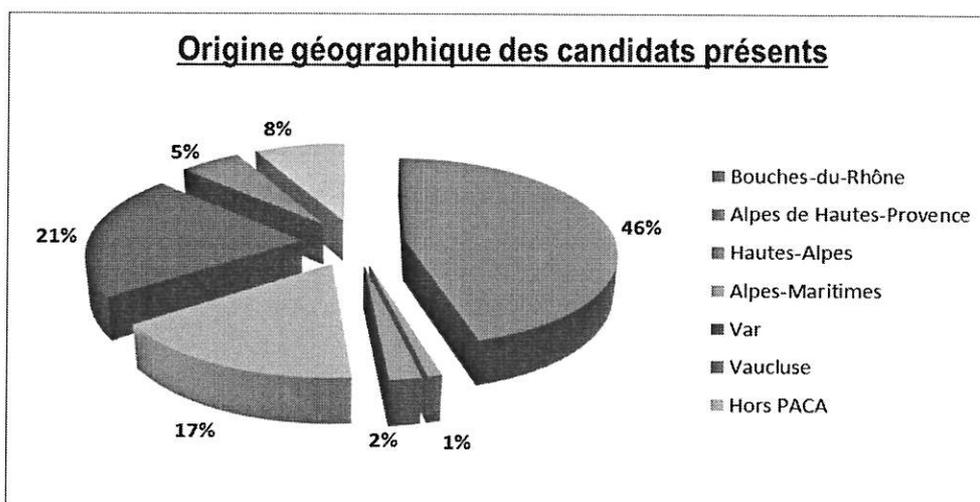
L'examen a été organisé par le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône, pour le compte des centres de gestion des régions PACA et Corse.

#### A. Principaux chiffres de la session.

- 849 candidats inscrits pour cette session 2017,
- 677 candidats présents à l'épreuve écrite du 6 avril 2017 soit un taux d'absentéisme de 20,3 %.

#### B. Typologie des candidats.

- La moyenne d'âge des candidats admis à concourir est de 41,5 ans.
- La répartition par sexe est la suivante : 77,4 % de femmes et 22,6 % d'hommes.



#### 4 – L'épreuve écrite.

L'épreuve unique d'admissibilité de cet examen professionnel consiste en la rédaction d'une note, à partir d'un dossier de mise en situation professionnelle, ayant pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à l'analyse et la capacité à proposer des solutions opérationnelles argumentées (durée : 4 heures ; coefficient 1).

Le sujet pour la session 2017 était le suivant :

« Attaché principal, vous êtes chargé de mission auprès du Directeur Général des Services (DGS) de la communauté d'agglomération d'Admiville (100 000 habitants).

Une enquête récente a mis en évidence une méfiance croissante des administrés envers leurs élus et leur administration.

Le président de la communauté d'agglomération souhaite restaurer cette confiance et installer une culture déontologique au sein des services de l'EPCI.

A cette fin, votre DGS vous demande, à l'aide du dossier joint et de vos connaissances, une note assortie de solutions opérationnelles argumentées sur la mise en œuvre des lois relatives à la déontologie à l'échelle de l'établissement.»

Le dossier comprenait 17 documents pour un total de 34 pages.

Le sujet était tout à fait abordable.

Sur la forme on note qu'un canevas, certainement proposé au cours des formations, est reproduit de manière trop systématique par les candidats.

Les examinateurs déplorent encore une présentation peu soignée, une orthographe défaillante et une syntaxe trop pauvre.

La partie devant présenter les aspects réglementaires manque de dynamisme et de situation dans le contexte local. Cependant il s'agit souvent de la phase la mieux réalisée. Les documents fournissaient d'ailleurs les informations permettant de l'appréhender précisément.

Le passage plus délicat est celui devant faire le lien avec la réalité locale et annonçant une logique de propositions concrètes. C'est ici que l'on constate une insuffisance de recul et d'approche globale de l'actualité qui touche les collectivités.

Les propositions opérationnelles sont souvent très superficielles et se contentent de reprendre le contenu des documents sans véritable sens du terrain et de ses réalités. Les candidats oublient la prise en compte de données telles que le type ou la taille de la collectivité.

Or le rôle d'un attaché principal est justement d'être force de proposition et de mise en œuvre de projets adaptés à la réalité, prenant en compte l'ensemble de facteurs concrets et décisifs.

Toutefois, certaines copies ont su satisfaire le jury en présentant un éventail de solutions opérationnelles, prévoyant des dispositifs d'évaluation précis, et un argumentaire basé sur des outils concrets en matière de gestion, financière, juridique ou des ressources humaines.

## 5 – L’admissibilité.

A l’issue de sa réunion, le jury a fixé le seuil d’admissibilité à 10/20 et déclaré 243 candidats admissibles.

## 6 – L’épreuve orale d’admission.

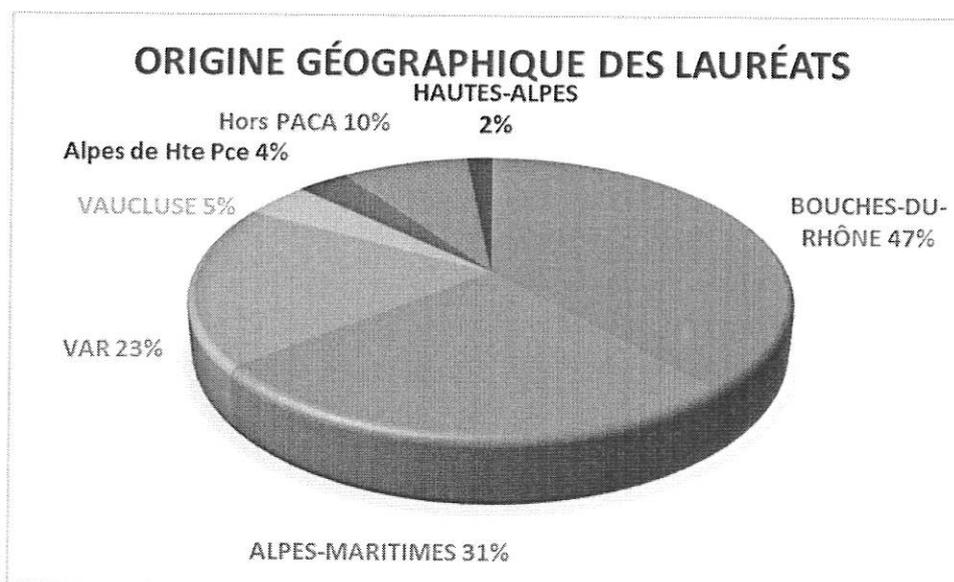
Il s’agit d’un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L’entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes de l’intéressé, en particulier en matière d’encadrement, ses connaissances administratives générales, notamment sur le fonctionnement et les activités des collectivités territoriales, ainsi que sa motivation à exercer les fonctions généralement assumées par les attachés territoriaux principaux  
(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d’exposé ; coefficient 1).

## 7 – L’admission.

A l’issue de sa réunion, le jury a fixé le seuil d’admission à 11/20 et déclaré 126 candidats admis.

## 8 – Le profil des lauréats.

- La moyenne d’âge des lauréats est de 40 ans.
- La répartition par sexe est la suivante : 81 % de femmes et 19 % d’hommes.



L’exposé sur le parcours professionnel du candidat est un exercice généralement réussi. Les candidats maîtrisent leur domaine d’intervention et savent le présenter de façon dynamique ainsi que leur parcours professionnel, dans le temps imparti.

On constate ensuite un manque notoire de préparation pour un grand nombre de candidats qui s’exprime de manière très superficielle voire trop succincte sur les différents sujets touchant à l’actualité réglementaire des collectivités territoriales.

Le phénomène gênant que relève l'ensemble des examinateurs tient dans l'étroitesse de connaissance de l'environnement territorial. Si ceux-ci démontrent souvent une expertise intéressante dans leur « métier », ils dévoilent d'importantes lacunes dans la connaissance des autres champs de compétences pourtant liés les uns aux autres. Et ceci dans des domaines aussi fondamentaux que le statut ou les finances publiques, et aussi actuels que les problèmes liés à la réforme territoriale.

Le jury déplore ainsi une culture territoriale défaillante pour un grand nombre de ces candidats ainsi qu'un manque notable d'intérêt vis-à-vis de l'actualité dans ce domaine. En effet, l'attente vis-à-vis de cadres et collaborateurs de ce grade, est justement de pouvoir fournir une aide à la décision à l'appui d'un savoir-être, d'un savoir-faire mais aussi d'une maîtrise de la connaissance des règles et problématiques propre au contexte local.

Les candidats qui maîtrisent mieux ces sujets sont généralement aussi ceux pour lesquelles les examinateurs ont pu déceler d'évidentes capacités managériales.

#### **9 – Analyse et conclusion.**

L'épreuve d'admission a eu lieu dans les nouveaux locaux du CDG13. Ceci a facilité le déroulement de l'examen, tant pour les candidats que pour les examinateurs.

En effet les salles mises à disposition ont permis aux membres du jury d'apprécier les prestations des candidats dans des conditions matérielles très favorables.

L'harmonisation des évaluations entre les différents sous-jurys s'est produite naturellement malgré la grande diversité de parcours des différents membres.

Il en ressort une impression unanime, chez les membres du jury, quant à la prestation orale des candidats, qui a été, pour beaucoup, insuffisamment préparée et donnant la sensation qu'il s'agissait chez ces fonctionnaires, déjà en poste, d'une simple formalité. Aussi le jury souhaite souligner qu'il ne s'agit pas de prouver ses aptitudes à exercer son métier actuel mais à occuper tout poste susceptible d'être confié à un attaché principal.

Cependant les candidats retenus constituent un ensemble de cadres territoriaux présentant les compétences nécessaires aux employeurs territoriaux pour trouver des collaborateurs répondant à leurs exigences et aptes à l'encadrement supérieur.

Le président du jury remercie vivement les membres du jury et les examinateurs pour la qualité de leur travail, leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Le Président du Jury

**Monsieur Didier KHELFA**  
**Maire**  
**Commune de Saint-Chamas**

